



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel n°40 du 3 novembre 2016

Sommaire

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

Définitions et conditions de délivrance du BTS comptabilité et gestion : modification
arrêté du 15-9-2016 - J.O. du 13-10-2016 (NOR : MENS1624975A)

Formation professionnelle

Liste des campus des métiers et des qualifications établie au titre de l'appel à projets du 25 février 2015 : modification
arrêté du 20-9-2016 - J.O. du 14-10-2016 (NOR : MENE1626443A)

Enseignements primaire et secondaire

Sections binationales

Liste des établissements proposant une section binationale Esabac : modification
arrêté du 26-9-2016 - J.O. du 11-10-2016 (NOR : MENE1627193A)

Concours général des lycées

Modification
arrêté du 30-9-2016 - J.O. du 20-10-2016 (NOR : MENE1627956A)

Actions éducatives

Journée mondiale de lutte contre le sida - 1er décembre 2016
circulaire n° 2016-162 du 27-10-2016 (NOR : MENE1629672C)

Actions éducatives

Opération Pièces jaunes 2017
note de service n° 2016-163 du 26-10-2016 (NOR : MENE1629677N)

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

Définitions et conditions de délivrance du BTS comptabilité et gestion : modification

NOR : MENS1624975A

arrêté du 15-9-2016 - J.O. du 13-10-2016

MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 643-1 à D. 643-35 ; arrêté du 9-5-1995 ; arrêté du 24-6-2005 ; arrêté du 3-11-2014 ; arrêté du 24-7-2015 ; arrêté du 9-6-2016

Article 1 - L'article 5 de l'arrêté 9 juin 2016 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 5. - Les dispositions des articles 1, 3 et 4 prennent effet à compter de la session 2017.

« Les dispositions de l'article 2 prennent effet à compter de la session 2018. »

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 septembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements secondaire et supérieur

Formation professionnelle

Liste des campus des métiers et des qualifications établie au titre de l'appel à projets du 25 février 2015 : modification

NOR : MENE1626443A

arrêté du 20-9-2016 - J.O. du 14-10-2016

MENESR - DGESCO A2-2

Vu code de l'éducation, notamment article D. 335-34 ; arrêté du 12-4-2016 ; avis du CNEE du 20-1-2016

Article 1 - L'annexe de l'arrêté du 12 avril 2016 susvisé est complétée par les deux lignes suivantes :

Campus des métiers et des qualifications tourisme intégré et de la valorisation de la Guadeloupe (TVAG)	Guadeloupe
Campus des métiers et des qualifications hub aéroportuaire et des échanges internationaux	Île-de-France

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement scolaire, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, le directeur général de la recherche et de l'innovation, le directeur général des entreprises, la déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 20 septembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
L'adjoint au Directeur général de la recherche et de l'innovation,
Pierre Valla

Pour le ministre de l'économie et des finances
et par délégation,
Le directeur général des entreprises,
Pascal Faure

Pour la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
et par délégation,
La déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle,
Carine Chevrier

Enseignements primaire et secondaire

Sections binationales

Liste des établissements proposant une section binationale Esabac : modification

NOR : MENE1627193A
arrêté du 26-9-2016 - J.O. du 11-10-2016
MENESR - DGESCO - DEI

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 421-141-1 à D. 421-143-5 ; arrêté du 7-3-2011 modifié ; arrêté du 6-7-2011 ; arrêté du 8-7-2016

Article 1 - Le tableau publié en annexe de l'arrêté du 7 mars 2011 susvisé est remplacé par le tableau en annexe du présent arrêté.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 26 septembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

Liste des établissements proposant une section binationale Esabac à la rentrée 2016

Académie	U.A.I.	Établissement	Commune	Voie/série
Établissements situés en France				
Aix-Marseille	0840935K	Lycée René Char	Avignon	Voie générale
Aix-Marseille	0840026X	Lycée de l'Arc	Orange	Voie générale
Aix-Marseille	0130037V	Lycée Marcel Pagnol	Marseille	Voie générale
Aix-Marseille	0040003G	Lycée André Honnorat	Barcelonnette	Voie générale
Aix-Marseille	0040023D	Lycée Paul Arène	Sisteron	Voie générale
Aix-Marseille	0050004C	Lycée Honoré Romane	Embrun	Voie générale
Aix-Marseille	0840017M	Lycée Ismaël Dauphin	Cavaillon	STMG
Aix-Marseille	0130002G	Lycée Paul Cézanne	Aix-en-Provence	STMG
Amiens	0800010B	Lycée Madeleine Michelis	Amiens	Voie générale
Bordeaux	0330026Z	Lycée François Magendie	Bordeaux	Voie générale
Bordeaux	0330126H	Lycée Victor Louis	Talence	Voie générale
Caen	0140014P	Lycée Augustin Fresnel	Caen	Voie générale
Corse	6200002H	Lycée Laetitia Bonaparte	Ajaccio	Voie générale
Créteil	0932121A	Lycée Suger	Saint-Denis	Voie générale
Grenoble	0383242T	Lycée international Europole	Grenoble	Voie générale
Grenoble	0380032D	Lycée Emmanuel Mounier	Grenoble	Voie générale
Grenoble	0380089R	Lycée Portes de l'Oisans	Vizille	Voie générale
Grenoble	0381599G	Lycée de l'Édit	Roussillon	Voie générale
Grenoble	0730037U	Lycée Paul Héroult	Saint-Jean-de-Maurienne	Voie générale
Grenoble	0731392S	Lycée du Granier	La Ravoire	Voie générale
Grenoble	0740017S	Lycée Charles Poncet	Cluses	Voie générale
Grenoble	0741418P	Lycée Charles Baudelaire	Cran Gevrier	Voie générale
Grenoble	0741476C	Lycée Jean Monnet	Annemasse	Voie générale
Grenoble	0740027C	Lycée du Mont Blanc	Passy	Voie générale
Grenoble	0382838D	Lycée La Pléiade	Pont-de-Chéry	STMG
Lille	0590063Y	Lycée Albert Châtelet	Douai	Voie générale
Lille	0590086Y	Lycée Marguerite de Flandre	Gondcourt	Voie générale
Lyon	0011276G	Lycée du Val de Saône	Trévoux	Voie générale
Lyon	0690082P	Lycée Jean Perrin	Lyon	Voie générale
Lyon	0690085T	Lycée René Cassin	Tarare	Voie générale
Lyon	0010010F	Lycée du Bugey	Belley	Voie générale
Montpellier	0340040J	Lycée Jules Guesde	Montpellier	Voie générale
Nancy-Metz	0540030P	Lycée Alfred Mézières	Longwy	Voie générale
Nancy-Metz	0540040A	Lycée Frédéric Chopin	Nancy	Voie générale
Nantes	0490001K	Lycée David d'Angers	Angers	Voie générale

Nantes	0440288Z	Lycée Albert Camus	Nantes	Voie générale
Nantes	0720030S	Lycée Bellevue	Le Mans	Voie générale
Nice	0060026W	Lycée Pierre et Marie Curie	Menton	Voie générale
Nice	0061642C	Lycée international	Valbonne	Voie générale
Nice	0830053G	Lycée Dumont d'Urville	Toulon	Voie générale
Nice	0060029Z	Lycée du Parc impérial	Nice	Voie générale
Nice	0060001U	Lycée Audiberti	Antibes	Voie générale
Nice	0060033D	Lycée Honoré d'Estienne d'Orves	Nice	STMG
Nice	0830050D	Lycée Beaussier	La Seyne-sur-Mer	STMG
Paris	0750648X	Lycée Victor Hugo	Paris	Voie générale
Paris	0750683K	Lycée Claude Monet	Paris	Voie générale
Paris	0750693W	Lycée Buffon	Paris	Voie générale
Poitiers	0860034V	Lycée Victor Hugo	Poitiers	Voie générale
Rennes	0290010D	Lycée de l'Harteloire	Brest	Voie générale
Toulouse	0310036W	Lycée Pierre de Fermat	Toulouse	Voie générale
Versailles	0950650R	Lycée Jean-Jacques Rousseau	Sarcelles	Voie générale
Versailles	0920132U	Lycée Albert Camus	Bois Colombes	Voie générale

Établissements d'enseignement français à l'étranger

Pays	U.A.I.	Établissement	Commune	Voie/série	Ouverture de la section	Ouverture rentrée 2016	Première session Esabac à venir
Italie	1270007T	Lycée François-René de Chateaubriand	Rome	Voie générale	2011		
Italie	1270012Y	Institut Saint-Dominique	Rome	Voie générale	2011		
Italie	1270011X	Lycée Stendhal	Milan	Voie générale	2011		
Italie	1270014A	Lycée Victor Hugo	Florence	Voie générale	2015		2016

Les modifications apportées à la liste des sections Esabac pour la rentrée 2016 sont les suivantes :

Ouvertures de 7 sections, dont 5 en série STMG :

- lycée Ismaël Dauphin, Cavillon, académie d'Aix-Marseille, STMG ;
- lycée Paul Cézanne, Aix-en-Provence, académie d'Aix-Marseille, STMG ;
- lycée Madeleine Michelis, Amiens, académie d'Amiens, voie générale ;
- lycée La Pléiade, Pont-de-Chéruy, académie de Grenoble, STMG ;
- lycée Honoré d'Estienne d'Orves, Nice, académie de Nice, STMG ;
- lycée Beaussier, La Seyne-sur-Mer, académie de Nice, STMG ;
- lycée Buffon, Paris, académie de Paris, voie générale.

Enseignements primaire et secondaire

Concours général des lycées

Modification

NOR : MENE1627956A

arrêté du 30-9-2016 - J.O. du 20-10-2016

MENESR - DGESCO A2-1

Vu code de l'éducation ; arrêté du 3-11-1986 modifié ; avis du CSE du 22-9-2016

Article 1 - L'article 3 de l'arrêté du 3 novembre 1986 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1° Le point 7 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 7. Les recteurs d'académie sont chargés de l'organisation et de la surveillance des épreuves, conformément aux instructions définies dans la note de service annuelle relative aux modalités d'organisation des épreuves ; » ;

2° Le point 8 est supprimé ;

3° Les points 9, 10, 11 et 12 deviennent respectivement les points 8, 9, 10 et 11.

Article 2 - Dans le tableau 2 « Classes terminales » figurant en annexe du même arrêté, les lignes :

«

Série	Discipline	Durée de l'épreuve
Série L	Dissertation philosophique	6 h
Séries ES et S	Dissertation philosophique	6 h
Séries ES, L et S	Langues vivantes : version et composition en langue : - allemande - anglaise - arabe - chinoise - espagnole - hébraïque - italienne - portugaise - russe	5 h
Série ES	Sciences économiques et sociales	6 h
Série S	1. Mathématiques	5 h
	2. Physique-chimie	5 h
	3. Sciences de la vie et de la Terre	5 h
	4. Sciences de l'ingénieur	5 h

»

sont remplacées par les lignes :

«

Série	Discipline	Durée de l'épreuve
Série L	Dissertation philosophique	6 h
Séries ES et S	Dissertation philosophique	6 h
Séries ES et L	Mathématiques	5 h
Série S	Mathématiques	5 h
Série ES	Sciences économiques et sociales	6 h
Série S	1. Physique-chimie	5 h

Série S	1. Physique-Chimie	5 h
	2. Sciences de la vie et de la Terre	5 h
	3. Sciences de l'ingénieur	5 h
Toutes séries générales et technologiques	Langues vivantes : version et composition en langue : - allemande - anglaise - arabe - chinoise - espagnole - hébraïque - italienne - portugaise - russe	5 h

».

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session 2017 du concours général.

Article 4 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 septembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Enseignements primaire et secondaire

Actions éducatives

Journée mondiale de lutte contre le sida - 1er décembre 2016

NOR : MENE1629672C

circulaire n° 2016-162 du 27-10-2016

MENESR - DGESCO B3-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'enseignement technique ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école supérieure du professorat et de l'éducation

La 29e journée mondiale de lutte contre le sida qui se tiendra le jeudi 1er décembre 2016 s'inscrit dans la stratégie mondiale de l'Onusida 2016-2021 qui a pour objectif d'accélérer la riposte pour mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, en permettant à tous de vivre en bonne santé et en veillant à promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

L'école a, dans le cadre de ses missions éducatives, un rôle essentiel auprès des élèves dans la promotion de la santé et le développement de comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes et d'autrui. À cet effet, elle met en œuvre, tout particulièrement au collège et au lycée, des actions d'information et de prévention sur le VIH-sida et les infections sexuellement transmissibles (IST) permettant de promouvoir le dépistage précoce, d'informer sur l'accès au système de soins mais aussi de lutter contre la stigmatisation et la discrimination.

Ces actions doivent prendre appui tant sur les enseignements, les séances d'éducation à la sexualité que sur toute activité éducative complémentaire de l'action pédagogique. Elles s'inscrivent dans le cadre du parcours éducatif de santé, défini par la circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016, qui précise les axes de promotion de la santé.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté des établissements (CESC), instance de concertation et de pilotage, définit, à partir du diagnostic territorial, le programme d'éducation à la santé, à la sexualité et de prévention des comportements à risques. Il développe aussi les partenariats institutionnels et associatifs. Les comités académiques et départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté, dans le cadre de la circulaire n° 2016-114 du 10 août 2016, accompagnent cette démarche, en s'insérant dans les grands axes de la politique éducative de santé, par l'impulsion d'une synergie des acteurs.

La promotion de la santé est l'affaire de tous. Chacun doit y contribuer, au quotidien, au sein d'un projet éducatif global et ainsi mettre en œuvre en direction des élèves des actions coordonnées et inscrites dans la durée. C'est pourquoi, j'invite l'ensemble de la communauté éducative à organiser, tout au long de l'année mais aussi tout particulièrement lors de ce 1er décembre, temps fort de la prévention, des activités qui permettront de sensibiliser les élèves à la maladie, de favoriser leur prise de conscience, et de les amener à réfléchir et débattre sur cette thématique.

Le conseil de vie collégienne ou le conseil des délégués pour la vie lycéenne sont associés à la mise en œuvre de ces actions.

En outre, dans chaque lycée un espace d'affichage dédié doit préciser les horaires d'ouverture de l'infirmerie, les numéros verts utiles, les coordonnées des structures locales d'information et de conseil ainsi que des centres gratuits d'information, dépistage et diagnostic (CeGIDD). L'accessibilité aux moyens de prévention doit être développée (infirmerie et/ou distributeurs de préservatifs).

Comme chaque année, nos partenaires se mobilisent à nos côtés. Santé Publique France et Sidaction proposent des ressources pédagogiques pour les équipes éducatives :

- « Le livre des infections sexuellement transmissibles », édité par l'agence nationale de santé publique, fait le point sur les principales IST dont le VIH-sida ;
- « Questions d'ados », brochure éditée par Santé Publique France aborde plusieurs thématiques qui sont au cœur des préoccupations des adolescents, telles que la sexualité, les IST et le VIH-sida ;
- le support de prévention multimédia « VIH Pocket Films 2015-2016 » édité et diffusé par Sidaction permet d'ouvrir le débat sur la vie amoureuse et la prise de risques. Sur la base des films réalisés dans le cadre de la 3e édition du concours VIH-Pocket films, un outil pédagogique (DVD et fiches d'activités pédagogiques) a été réalisé. L'ensemble de ces documents est téléchargeable sur le site de Sidaction.

Enfin, le portail relatif à la prévention du sida, créé par France TV éducation, propose des vidéos pour informer, accompagner et conseiller, à destination des élèves et des personnels : <http://education.francetv.fr/site-thematique/tout-sur-le-sida-o29496>

L'ensemble de ce dispositif s'inscrit dans une stratégie nationale de santé sexuelle qui va succéder prochainement au plan national de lutte contre le VIH-sida et les IST 2010-2014. Coordonnée par le ministère des affaires sociales et de la

santé, elle a pour objectif de tendre vers une approche globale de la santé sexuelle et reproductive permettant d'assurer un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social lié à la sexualité de la naissance à la vieillesse pour l'ensemble de la population.

Je vous remercie pour votre contribution et votre engagement.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Enseignements primaire et secondaire

Actions éducatives

Opération Pièces jaunes 2017

NOR : MENE1629677N

note de service n° 2016-163 du 26-10-2016

MENESR - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

La fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France organise chaque année depuis 1986, **l'opération Pièces jaunes**, campagne de collecte en faveur des enfants et des adolescents hospitalisés. Des tirelires dédiées sont disponibles à cet effet, notamment dans les bureaux de poste. Les fonds récoltés permettent de développer des projets améliorant les conditions d'hospitalisation des jeunes patients. Près de huit mille cinq cents projets ont ainsi été financés depuis sa création.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'associe à cette campagne, qui est une occasion d'envisager de manière concrète les notions de fraternité et de solidarité à l'égard des enfants et des adolescents hospitalisés. C'est également un moyen de parler de l'hôpital aux enfants et aux adolescents bien portants, pour leur permettre de mieux cerner cet univers souvent inconnu et d'aborder différentes questions liées à la médecine ou la santé en général. Cette démarche pédagogique, s'inscrit donc à la fois dans le parcours éducatif de santé et le parcours citoyen.

Les équipes éducatives qui le souhaitent sont invitées à mener, dans ce cadre, des actions éducatives d'éducation à la citoyenneté et à la santé avec les élèves de cycle 2 et 3 et devenir « **classes solidaires** ». L'ensemble des membres de la communauté éducative peut également s'associer aux événements organisés dans toute la France et développer des initiatives pendant la campagne.

Cette année, **l'opération Pièces jaunes se déroulera du mercredi 4 janvier au samedi 11 février 2017**. Afin d'accompagner les équipes éducatives, un dossier pédagogique conçu par Réseau Canopé sera disponible fin novembre à cette adresse : www.reseau-canope.fr/piècesjaunes/. Composé d'un livret et d'une affiche téléchargeables, ce dossier porte cette année sur le thème « **Le sommeil, toute une aventure !** ».

La Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France adressera par ailleurs un courrier à toutes les écoles élémentaires et aux collèges publics et privés sous contrat pour leur proposer de participer à cette action éducative. Ces derniers pourront s'inscrire par Internet à l'adresse suivante : <http://www.piècesjaunes.fr/enseignants/>.

Toutes les informations relatives à cette opération sont par ailleurs déjà disponibles sur le site Éduscol à l'adresse suivante : www.eduscol.education.fr/piècesjaunes.

La note de service n° 2015-167 du 20 octobre 2015, parue au BO du 29 octobre 2015, relative à l'opération Pièces jaunes 2015-2016 est abrogée.

Je vous remercie du concours que vous apporterez à la réussite de cette opération.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine